



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 5793

Vendredi 14 Mars 2014

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 4 616.91

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : + 0,70%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 5,38%

TUNINDEX20 : 1 869.15

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : + 0,79%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 6,62%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIETES FINANCIERES	3 060,67	0,53%	3,31%
8300	INDICE DES BANQUES	2 734,37	0,61%	2,95%
8500	INDICE DES ASSURANCES	9 378,41	-0,42%	4,16%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	4 690,53	0,58%	5,48%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 545,73	0,76%	4,21%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 282,72	0,91%	5,37%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	2 953,93	0,41%	12,86%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	2 274,69	-1,48%	14,73%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	3 185,52	0,72%	14,40%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 821,89	2,00%	5,53%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1 291,79	2,64%	6,58%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	2 486,60	-0,18%	6,57%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHÉ PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE II - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,600	11-06-2013	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	25,400	25,580	25,650	25,700	25,050		
2	1	0,650	31-05-2013	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	15,200	15,050	15,350	15,390	15,050		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	1,210	1,210	1,210	1,210	1,180		
4	1	0,550	26-04-2013	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	8,500						
5	5	1,340	09-07-2013	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	16,800	16,800	16,960	16,960	16,800		
6	10	2,500	01-07-2013	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	65,010	65,000	65,700	65,700	65,000		
7	5	0,400	06-09-2013	BH - Banque de l'Habitat	12,000	11,830	11,830	11,830	11,830		
8	5	1,000	13-06-2013	TL - Tunisie Leasing	20,800	21,390	21,190	21,390	20,750		
9	1	0,260	21-06-2013	BT - Banque de Tunisie	9,390	9,380	9,390	9,390	9,370		
10	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	5,480	5,320	5,480	5,480	5,320		
11	5	0,400	06-08-2013	BNA - Banque Nationale Agricole	7,750	7,980	7,980	7,980	7,880		
12	5	0,850	10-07-2013	AMEN BANK	28,300	28,200	28,300	28,300	27,800		
13	1	0,220	24-04-2013	ATB - Arab Tunisian Bank	4,200	4,200	4,170	4,200	4,170		
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	14,870	14,850	15,490	15,600	14,840		
15	5	1,500	20-06-2013	SIMPAP - Société Immobilière et de Participation	63,200	63,500	63,500	64,000	63,500		
16	5	0,750	30-05-2013	CIL - Compagnie Internationale de leasing	13,700	14,010	14,010	14,090	14,010		
17	1	0,200	01-07-2013	ATL - Arab Tunisian Lease	2,950	2,960	2,900	2,960	2,880		
18	1	0,200	08-07-2013	PGH - Poulina Group Holding	5,800	5,740	5,800	5,870	5,740		
19	10	1,800	03-06-2013	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	148,890						
20	5	0,200	29-07-2013	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	4,570	4,650	4,620	4,650	4,520	B	4,520
21	5	0,850	06-06-2013	SALIM - Société d'Assurances SALIM	21,830						
22	1	0,200	18-07-2013	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	6,820	6,850	6,890	6,890	6,780		
23	1	0,060	24-06-2013	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,830	1,830	1,830	1,830	1,820		
24	1	0,070	08-07-2013	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	2,670	2,700	2,620	2,700	2,620		
25	10	1,200	16-07-2013	TJL - Attijari Leasing	24,680						
26	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	9,060	9,060	8,850	9,060	8,850		
27	5	0,400	01-07-2013	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	10,200	10,500	10,400	10,500	10,190		
28	5	0,350	02-05-2011	MODERN LEASING	4,540	4,650	4,520	4,650	4,520		
29	1	0,060	15-07-2013	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	3,300	3,330	3,290	3,340	3,240		
30	1	0,100	01-07-2013	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	4,290	4,200	4,290	4,290	4,170		
31	1	0,380	13-06-2013	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	8,800	8,850	8,610	8,850	8,590		
32	1	0,180	15-08-2013	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	2,560	2,630	2,590	2,630	2,560		
33	5	0,550	15-07-2013	EL WIFACK Leasing	14,940	14,940	15,290	15,490	14,940		
34	1	0,280	19-06-2013	Société ESSOUKNA	8,540	8,500	8,520	8,520	8,300		
35	1	0,150	05-08-2013	ADWYA - Société Adwya	9,360	9,350	9,300	9,350	9,300		
36	1	0,220	25-06-2013	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	4,570	4,540	4,540	4,610	4,510		
37	1	0,050	10-09-2012	SOPAT - Société de Production Agricole Teboulba	3,060					S	
38	1	0,500	10-07-2013	ARTES - Automobile Réseau Tunisien et Services	7,510	7,510	7,680	7,680	7,500		
39	5			HANNIBAL LEASE	8,240						
40	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	6,800	6,800	7,100	7,100	6,620		
41	5	0,350	21-06-2013	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	10,940	10,830	10,800	11,000	10,800		
42	1	0,333	30-07-2013	ENNAKL Automobiles	9,650	9,640	9,650	9,650	9,640		
43	1	0,300	19-07-2013	Telnet Holding	5,330	5,440	5,460	5,460	5,400		
44	1			OTH - One Tech Holding	6,780	6,650	6,780	6,780	6,650		
45	1			CITY CARS	10,900	10,900	11,000	11,000	10,730		
46	1			EURO-CYCLES	8,630	8,680	8,670	8,690	8,670		
47	1			BEST LEASE	2,050	2,050	2,050	2,050	2,040		
48	1			CELLCOM	9,160	9,150	9,080	9,150	8,880		
49	1			SAH - Société d'Articles Hygiéniques	14,500	14,490	14,490	14,490	14,490		
50	2			MPBS - Manufacture de Panneaux Bois du Sud	7,300	7,300	7,290	7,300	7,090		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE II - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
51	20	1,800	25-09-2013	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	25,800	25,790	25,710		
52	25	5,100	14-06-2013	Air Liquide Tunisie	299,000				
53	5	0,600	07-08-2013	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	26,000				
54	10	2,000	21-06-2013	Placements de Tunisie - SICAF	42,600	42,600	42,600		
55	5	1,300	14-06-2013	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	47,010				
56	10	4,200	17-06-2013	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	40,160	40,000	41,150		
57	4	0,300	01-07-1998	ELBENE Industrie	3,320	3,320	3,320		
58	10	4,700	20-05-2013	ALKIMIA - Société Chimique	47,500	47,610	47,610		
59	1	1,000	12-06-2013	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	11,600				
60	1	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	26,850	26,050	26,800		
61	5	0,500	29-07-2011	STEQ - Société Tunisienne d'Équipement	5,010	5,110	5,110		
62	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	7,880				

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / Les indices ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une division de la valeur nominale : **MAGASIN GENERAL (5 à 1)**

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS S.A. CREEE EN APPLICATION DE LA LOI N°94-117 DU 14/11/94, PORTANT REORGANISATION DU MARCHÉ FINANCIER.

Siège Social : Les Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II - Tunis Tél. : 71 197 910. Fax : 71 197 903. - R.C. : B4771995.

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
63	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	5,070	5,070	5,020	5,080	5,010		
64	1			Société SERVICOM	22,520	22,100	22,760	22,760	22,100		
65	1			Société Carthage Cement	3,320	3,360	3,450	3,460	3,320		
66	1	0,100	16-04-2013	Société HEXABYTE	9,000	9,000	9,300	9,300	9,000		
67	1			Société AE TECH	5,100	5,250	5,250	5,250	5,250		
68	1			Société LAND'OR	6,900	6,700	6,880	6,880	6,700		
69	1	0,355	10-07-2013	Société New Body Line	6,060	6,000	6,000	6,050	6,000		
70	5			Société SYPHAX AIRLINES	6,590	6,500	6,500	6,500	6,400		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 52 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
71	1			SOTEMAIL	2,960	2,960	2,980		

COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPECIAL 99

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 99 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
72	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	1,680	1,640	1,680		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS	DERNIERE ECHEANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - BTA									
73	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014	09-07-2013	101,100			
74	BTA 10ANS 7,5% AVRIL 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0414	14-04-2014	12-04-2013	100,900			
75	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	09-02-2015	07-02-2014	101,900			
76	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016	-	86,000			
77	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	09-05-2013	103,150			
78	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	11-07-2013	103,900			
79	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	-	75,000			
80	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B0316	11-03-2016	11-03-2014	106,600			
81	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. : 1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	11-03-2014	98,080			
82	BTA 12ANS 5,6% AOUT 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0822	11-08-2022	12-08-2013	97,500			
83	BTA 4ANS 5,0% OCTOBRE 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B1015	12-10-2015	11-10-2013	100,000			
84	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B1018	12-10-2018	11-10-2013	98,330			
85	BTA 4ANS 5,25% DECEMBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B1216	12-12-2016	-	100,000			
86	BTA 7ANS 5,5% FEVRIER 2020	V. F. : 1 000 Dinars	B0220	12-02-2020	-	98,000			
87	BTA 4ANS 5,3% JANVIER 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B0118	15-01-2018	-	100,000			
88	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2020	V. F. : 1 000 Dinars	B1020	15-10-2020	-	98,000			
LES EMPRUNTS									
89	BTE EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% 15/09		BTE9	15-09-2019	15-09-2013	100,000			
90	EO BTE 2010 Catégorie A Fixe 10ans AP à 5,20% 17/09		BE10F	17-09-2020	17-09-2013	100,000			
91	EO BTE 2010 Catégorie A Variable 10ans AP à TMM+0,70% j. 17/09		BE10V	17-09-2020	17-09-2013	100,000			
92	EO BTE 2010 Catégorie B 20ans AP à 5,85% 17/09		BE10B	17-09-2030	17-09-2013	100,000			
93	EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% 17/09		BE11F	09-02-2032	09-02-2014	100,000			
94	EO BTE 2011 Variable 7ans AP à TMM+1,30% 2 ans de franchise j. 09/02		BE11V	09-02-2019	09-02-2014	99,990			
95	ATTIJARI BANK EO ATTIJARI BANK 2010 7ans AP à TMM+0,6% j. 09/02		TJB10	11-01-2018	11-01-2014	100,000			
96	BH EO Subordonné BH 2007 7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12		BH7S	07-12-2014	07-12-2013	100,000			
97	EO BH 2009 Catégorie A 15ans AP à TMM+0,8% 2 ans de franchise j. 31/12		BH9A	31-12-2024	31-12-2013	100,000			
98	EO BH 2009 Catégorie B 15ans AP à 5,3% 2 ans de franchise j. 31/12		BH9B	31-12-2024	31-12-2013	100,000			
99	EO BH 2013/1 Fixe 7ans AP à 6,8% j. 28/06		BH31F	28-06-2020	-	100,000			
100	EO BH 2013/1 Variable 7ans AP à TMM+1,8% j. 28/06		BH31V	28-06-2020	-	100,000			
101	EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,65% j. 25/09		TL9SF	25-09-2014	25-09-2013	98,500			
102	EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 25/09		TL9SV	25-09-2014	25-09-2013	100,000			
103	EO TUNISIE LEASING 2009/2 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 29/03		TL92F	29-03-2015	29-03-2013	100,000			
104	EO TUNISIE LEASING 2009/2 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 29/03		TL92V	29-03-2015	29-03-2013	100,000			
105	EO TUNISIE LEASING 2010/1 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 01/06		T101F	01-06-2015	01-06-2013	100,000			
106	EO TUNISIE LEASING 2010/1 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 01/06		T101V	01-06-2015	01-06-2013	100,000			
107	EO TUNISIE LEASING 2010/2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 17/11		TL10F	17-11-2015	17-11-2013	100,000			
108	EO TUNISIE LEASING 2010/2 Variable 5ans AP TMM+0,75% j. 17/11		TL10V	17-11-2015	17-11-2013	100,000			
109	EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,7% j. 28/02		T10SF	28-02-2016	28-02-2014	100,000			
110	EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,10% j. 28/02		T10SV	28-02-2016	28-02-2014	100,000			
111	EO TUNISIE LEASING 2011/1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 10/06		T111F	10-06-2016	10-06-2013	99,220			
112	EO TUNISIE LEASING 2011/1 Variable 5ans AP TMM+0,90% j. 10/06		T111V	10-06-2016	10-06-2013	100,000			
113	EO TUNISIE LEASING 2011/2 Fixe 5ans AP à 5,95% j. 29/10		T112F	29-10-2016	29-10-2013	98,000			
114	EO TUNISIE LEASING 2011/2 Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 29/10		T112V	29-10-2016	29-10-2013	100,000			
115	EO TUNISIE LEASING 2011/3 Fixe 5ans AP à 5,85% j. 29/01		T113F	29-01-2017	29-01-2014	98,300			
116	EO TUNISIE LEASING 2011/3 Variable 5ans AP TMM+1,35% j. 29/01		T113V	29-01-2017	29-01-2014	100,000			
117	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 29/05		T21AF	29-05-2017	29-05-2013	100,000			
118	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 29/05		T21AV	29-05-2017	29-05-2013	100,000			
119	EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 29/05		T21BF	29-05-2017	29-05-2013	100,000			
120	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 6,30% j. 15/01		T22AF	15-01-2018	15-01-2014	100,000			
121	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 15/01		T22AV	15-01-2018	15-01-2014	100,000			
122	EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie B Fixe 7ans AP à 6,40% 2 ans de franchise j. 15/01		T22BF	15-01-2020	15-01-2014	100,000			
123	EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Fixe 5ans AP à 7% j. 02/05		T13SF	02-05-2018	-	100,000			
124	EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Variable 5ans AP TMM+2,25% j. 02/05		T13SV	02-05-2018	-	100,000			
125	EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,00% j. 03/10		T13AF	03-10-2018	-	100,000			
126	EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+2,00% j. 03/10		T13AV	03-10-2018	-	100,000			
127	EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 03/10		T13BF	03-10-2020	-	100,000			
128	EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,35% j. 05/02		T32AF	05-02-2019	-	100,000			
129	EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné Variable Catégorie A 5ans AP TMM+2,35% j. 05/02		T32AV	05-02-2019	-	100,000			
130	EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subo. Fixe Cat. B 7ans AP à 7,60% 2 ans de franchise j. 05/02		T32BF	05-02-2021	-	100,000			
131	UBCI EO UBCI 2013 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 31/05		OBC13	31-05-2020	-	100,000			
132	STB EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05		STB8B	15-05-2024	15-05-2013	100,000			
133	EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05		STB8C	15-05-2028	15-05-2013	100,000			
134	EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05		STB8D	15-05-2033	15-05-2013	100,000			
135	EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02		STB82	18-02-2025	18-02-2014	101,760			
136	EO STB- 2010/1 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,70% j. 23/03		SB10A	23-03-2020	23-03-2013	100,000			
137	EO STB- 2010/1 Catégorie B 15ans AP à 5,30% j. 23/03		SB10B	23-03-2025	23-03-2013	100,000			
138	EO STB Subordonné 2011 Fixe 7ans AP à 6,1% j. 27/01		SB11F	27-01-2019	27-01-2014	100,000			
139	EO STB Subordonné 2011 Variable 10ans AP à TMM+1,3% j. 27/01		SB11V	27-01-2022	27-01-2014	100,000			
140	BNA EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04		BNA9S	07-04-2024	07-04-2013	100,000			
141	AMEN BANK EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01		OAB6	29-01-2017	29-01-2014	98,970			
142	EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05		ABS8A	21-05-2023	21-05-2013	100,000			
143	EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05		ABS8B	21-05-2028	21-05-2013	100,000			
144	EO AMEN BANK Subordonné 2009 Fixe 15ans AP à 5,45% j. 30/09		ABS9F	30-09-2024	30-09-2013	100,000			
145	EO AMEN BANK Subordonné 2009 Variable 15ans AP à TMM+0,85% j. 30/09		ABS9V	30-09-2024	30-09-2013	100,000			
146	EO AMEN BANK Subordonné 2010 Variable 15ans AP TMM+0,85% j. 31/08		AB82S	31-08-2025	31-08-2012	100,000			
147	EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Fixe 10ans AP à 6,1% j. 26/09		A111F	26-09-2021	26-09-2013	100,000			
148									

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS			DERNIERE	ECHANCE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS*	RESERVATION	
				ECHANCE	PRECEDENTE					INDICATEUR	SEUIL EN %
LES EMPRUNTS - SUITE											
168	CIL	EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SF	15-01-2019	15-01-2014	100,000					
169		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SV	15-01-2019	15-01-2014	100,000					
170		EO CIL 2009 / 1 Fixe Sans AP à 5,5% j. 20/07	CL91F	20-07-2014	20-07-2013	100,000					
171		EO CIL 2009 / 1 Variable Sans AP à TMM+1% j. 20/07	CL91V	20-07-2014	20-07-2013	100,000					
172		EO CIL 2009 / 2 Fixe Sans AP à 5,375% j. 15/09	CL92F	15-09-2014	15-09-2013	100,000					
173		EO CIL 2009 / 2 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 15/09	CL92V	15-09-2014	15-09-2013	101,120					
174		EO CIL 2009 / 3 Fixe Sans AP à 5,25% j. 29/01	CL93F	29-01-2015	29-01-2014	100,000					
175		EO CIL 2009 / 3 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 29/01	CL93V	29-01-2015	29-01-2014	100,000					
176		EO CIL 2010 / 1 Fixe Sans AP à 5,25% j. 30/07	C101F	30-07-2015	30-07-2013	100,000					
177		EO CIL 2010 / 1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 30/07	C101V	30-07-2015	30-07-2013	100,000					
178		EO CIL 2010 / 2 Fixe Sans AP à 5,375% j. 03/11	CL02F	03-11-2015	03-11-2013	100,000					
179		EO CIL 2010 / 2 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 03/11	CL02V	03-11-2015	03-11-2013	100,000					
180		EO CIL 2011 / 1 Fixe Sans AP à 5,5% j. 15/02	CL11F	15-02-2016	15-02-2014	100,000					
181		EO CIL 2011 / 1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 15/02	CL11V	15-02-2016	15-02-2014	100,000					
182		EO CIL 2012 / 1 Fixe Sans AP à 6,0% j. 30/03	CL12F	30-03-2017	30-03-2013	100,000					
183	BTKD	EO BTK 2009 Catégorie A 7ans AP à TMM+0,50% j. 26/02	BTK9A	26-02-2017	26-02-2014	100,000					
184		EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BTK9B	26-02-2020	26-02-2014	100,000					
185		EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BTK9C	26-02-2025	26-02-2014	100,000					
186		EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02	BTK9D	26-02-2030	26-02-2014	100,000					
187		EO BTK 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,30% j. 15/11	BTK2F	15-11-2019	15-11-2013	100,000					
188		EO BTK 2012/1 Variable 7ans AP à TMM+1,75% j. 15/11	BTK2V	15-11-2017	15-11-2013	100,000					
189	ATL	EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2013	100,000					
190		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2013	100,000					
191		EO ATL 2009 Sans AP à 5,5% j. 05/05	ATL9	05-05-2014	05-05-2013	100,000					
192		EO ATL 2009-2 Fixe 7ans AP à 5,25% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92F	25-09-2016	25-09-2013	100,000					
193		EO ATL 2009-2 Variable 7ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92V	25-09-2016	25-09-2013	100,000					
194		EO ATL 2009-3 Fixe Sans AP à 5,125% j. 30/12	AT93F	30-12-2014	30-12-2013	100,000					
195		EO ATL 2009-3 Variable Sans AP à TMM+0,625% j. 30/12	AT93V	30-12-2014	30-12-2013	100,000					
196		EO ATL 2010-1 Fixe Sans AP à 5,25% j. 09/08	AT01F	09-08-2015	09-08-2013	99,990					
197		EO ATL 2010-1 Variable Sans AP à TMM+0,75% j. 09/08	AT01V	09-08-2015	09-08-2013	100,000					
198		EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02F	30-12-2017	30-12-2013	100,000					
199		EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02V	30-12-2017	30-12-2013	100,000					
200		EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	ATL11	13-02-2019	13-02-2014	100,000					
201		EO ATL 2012-1 Fixe Sans AP à 6,15% j. 31/05	ATL21	31-05-2017	31-05-2013	100,000					
202		EO ATL 2013-1 Fixe 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31F	22-04-2020		100,000					
203		EO ATL 2013-1 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31V	22-04-2020		100,000					
204		EO ATL 2013-2 Fixe 7ans AP à 7,2% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32F	15-11-2020		100,000					
205		EO ATL 2013-2 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32V	15-11-2020		100,000					
206	Meublalex	EO Meublalex 2008 Tr A 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8A	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
207		EO Meublalex 2008 Tr B 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8B	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
208		EO Meublalex 2008 Tr C 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8C	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
209		EO Meublalex 2008 Tr D 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8D	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
210		EO Meublalex 2008 Tr E 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8E	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
211		EO Meublalex 2008 Tr F 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8F	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
212		EO Meublalex 2008 Tr G 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8G	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
213	ATTIJARI	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Fixe 5ans IF à 5,5% j. 25/01	TJL9F	25-01-2015	25-01-2014	100,000					
214	LEASING	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Variable 5ans IF à TMM+1,0% j. 25/01	TJL9V	25-01-2015	25-01-2014	100,000					
215		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,3% j. 15/09	JL01F	15-09-2015	15-09-2013	100,000					
216		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+1,0% j. 15/09	JL01V	15-09-2015	15-09-2013	100,000					
217		EO ATTIJARI LEASING 2011 5ans AP à 6,0% j. 13/01	TJL11	13-01-2017	13-01-2014	98,000					
218		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 5ans AP à 6,25% j. 31/05	JL21B	31-05-2017	31-05-2013	100,000					
219		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 7ans AP à 6,35% 2 ans de franchise j. 31/05	JL21C	31-05-2019	31-05-2013	100,000					
220		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 Variable Sans AP à TMM+1,80% j. 18/12	JL22A	18-12-2017	18-12-2013	100,000					
221		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 5ans AP à 6,30% j. 18/12	JL22B	18-12-2017	18-12-2013	100,000					
222		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 7ans AP à 6,40% j. 18/12	JL22C	18-12-2019	18-12-2013	100,000					
223		EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie A Variable Sans AP à TMM+2,10% j. 22/11	J13AV	22-11-2018		100,000					
224		EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie B Fixe 5ans AP à 7,00% j. 22/11	J13BF	22-11-2018		100,000					
225		EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,10% 2 ans de franchise j. 22/11	J13CF	22-11-2020		100,000					
226	MOD.LEASING	EO MODERN LEASING 2012 7ans AP à 6,50% 2 ans de franchise j. 18/02	ML12F	18-02-2020	18-02-2014	100,000					
227	AIL	EO AIL 2010 / 1 Sans AP 5,25% j. 08/04	AI101	08-04-2015	08-04-2013	100,000					
228		EO AIL 2011 / 1 Sans AP 5,75% j. 28/04	AI111	28-04-2016	28-04-2013	100,000					
229		EO AIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP 6% j. 15/05	AI21F	15-05-2017	15-05-2013	98,000					
230		EO AIL 2012 / 1 Variable Sans AP à TMM+1,5% j. 15/05	AI21V	15-05-2017	15-05-2013	100,000					
231		EO AIL 2013 / 1 Fixe 5ans AP 7% j. 31/05	AI31F	31-05-2018		100,000					
232		EO AIL 2013 / 1 Variable 5ans AP à TMM+2,25% j. 31/05	AI31V	31-05-2018		100,000					
233	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2007 Tr. A Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7A	10-04-2015	10-04-2013	100,000					
234		EO PANOBOIS 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7B	10-04-2015	10-04-2013	100,000					
235		EO PANOBOIS 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7C	10-04-2015	10-04-2013	100,000					
236	UNION DE	EO UNIFACTOR 2010 Fixe 5ans AP à 5,5% j. Le 04/02	UF10F	04-02-2016	04-02-2014	100,000					
237	FACTORING	EO UNIFACTOR 2010 Variable 5ans AP à TMM+1% j. Le 04/02	UF10V	04-02-2016	04-02-2014	100,000					
238		EO UNIFACTOR 2013 Fixe 5ans AP à 7,00% j. Le 14/10	UF13F	14-10-2018		100,000					
239		EO UNIFACTOR 2013 Variable 5ans AP à TMM+2,00% j. Le 14/10	UF13V	14-10-2018		100,000					
240	EL WIFACK	EO EL WIFACK LEASING 2010 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 10/01	ELW10	10-01-2016	10-01-2014	100,000					
241	LEASING	EO EL WIFACK LEASING 2010 Variable 5ans AP à TMM+0,775% j. 10/01	ELW1V	10-01-2016	10-01-2014	100,000					
242	Sté Touristique	EO STM 2007 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7A	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
243	El Mouradi	EO STM 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7B	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
244	-STM-	EO STM 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7C	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
245		EO STM 2007 Tr. D Gar. STB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7D	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
246		EO STM 2007 Tr. E Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7E	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
247	Hannibal Lease	EO HL 2009-1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 07/08	HL91F	07-08-2014	07-08-2013	100,000					
248		EO HL 2009-1 Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 07/08	HL91V	07-08-2014	07-08-2013	100,000					
249		EO HL 2009-2 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 25/09	HL92F	25-09-2014	25-09-2013	100,000					
250		EO HL 2009-2 Variable 5ans AP à TMM+1% j. 25/09	HL92V	25-09-2014	25-09-2013	100,000					
251		EO HL 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 18/06	HL01F	18-06-2015	18-06-2013	100,000					
252		EO HL 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 18/06	HL01V	18-06-2015	18-06-2013	100,000					
253		EO HL 2010-2 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 26/11	HL02F	26-11-2015	26-11-2013	100,000					
254		EO HL 2010-2 Variable									

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					Indicateur	Seuil
275				MONOPRIX (da. 1 / 7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPPDA)	7,210				
276				MONOPRIX (da. 1/2. 10/06/2011 - MNPI1)	15,800				
277				MONOPRIX (da. 1/5. 04/06/2012 - MNPI2)	5,200				
278				SFBT (da. 1 / 6. 01/06/1999 - SFB99)	12,630				
279				SFBT (da. 1 / 7. 01/06/2000 - SFB00)	9,470				
280				SFBT (da. 1 / 2. 27/04/2001 - SFBT1)	22,110				
281				SFBT (da. 1 / 2. 11/04/2002 - SFB02)	14,740				
282				SFBT (da. 1 / 12. 23/05/2006 - SFB06)	2,270				
283				SFBT (da. 1 / 13. 14/05/2007 - SFB07)	1,940				
284				SFBT (da. 5 / 56. 12/05/2010 - SFB10)	2,020				
285				SFBT (da. 5 / 61. 30/03/2011 - SFB11)	1,670				
286				SFBT (da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)	2,520	2,110	2,110		
287				SFBT (da. 1/19. 28/05/2013 - SFB13)	0,800				
288				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	2,050				
289				TUNISAIR (da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,240				
290				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,220				
291				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,200				
292				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,180				
293				TUNISAIR (da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,080				
294				TUNISAIR (da. 1/5. 01/09/2008 - TAI08)	0,270				
295				TUNISAIR (da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,110				
296				SPDIT (da. 1/24. 03/05/2012 - SPD12)	0,380				
297				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,750				
298				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,180				
299				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,140				
300				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,140				
301				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,260				
302				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,680				
303				AMS (da. 1/5. 03/04/2013 - AMS13)	1,010				
304				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TAJADA)	1,140				B
305				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - TAJA39)	0,730				
306				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	5,010				
307				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	3,010				
308				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	0,890				
309				BH (da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	0,810				
310				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,620				
311				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	0,960				
312				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,580				
313				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	11,220				
314				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	7,480				
315				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	5,340				
316				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	4,010				
317				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,500				
318				Tunisie Leasing (da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,480				
319				Tunisie Leasing (da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,470				B
320				Tunisie Leasing (da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,390				B
321				Tunisie Leasing (da. 1/69. 01/02/2010 - TLS10)	0,350				
322				Tunisie Leasing (da. 3/80. 01/02/2013 - TLS13)	0,780	0,730	0,730		
323				Tunisie Leasing (da. 3/83. 10/02/2014 - TLS14)	0,720				B
324	5			Tunisie Leasing NG j. 10/02/2014 TLSG4	19,800				
325				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	3,030				
326				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	9,800				
327				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	4,080				
328				BT (da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	9,530				
329				BT (da. 1/2. 10/06/2009 - BTDA9)	5,210				
330				BT (da. 1/3. 28/06/2013 - BT13)	3,130				B
331				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	289,220				
332				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	165,270				
333				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	141,660				
334				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	94,440				
335				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	68,680				
336				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	52,830	45,000	45,000		
337				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	48,770				
338				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	45,020				
339				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 03/09/2008 - ALQ08)	45,020				
340				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2009 - ALQ09)	37,280				
341				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 06/09/2010 - ALQ10)	36,480	32,500	32,500		
342				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 05/09/2011 - ALQ11)	32,560	30,000	30,000		
343				Air Liquide Tunisie (da. 1/15. 03/09/2012 - ALQ12)	22,090				
344				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 02/09/2013 - ALQ13)	27,180				
345				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	12,760				
346				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	22,960				
347				UBCI (da. 1/2. 15/07/2010 - UBC10)	16,820				
348				UBCI (da. 8/33. 14/10/2013 - UBC13)	6,210	5,550	5,550		
349	5			UBCI NG j. 01/09/2013 UBCG3	25,600				
350				BNA (da. 1/10. 04/05/2009 - BNA09)	0,940				
351				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	3,740				
352				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	3,740				
353				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	3,220				
354				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,410				
355				AMEN BANK (da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	1,480				
356				AMEN BANK (da. 3/37. 28/12/2009 - ABDA9)	2,670				
357				AMEN BANK (da. 1/10. 11/06/2013 - AB13)	2,760				
358	5			AMEN BANK AN j. 12/06/2013 ABAN3	2,790				
359				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	27,920				
260				ATB (da. 1/10. 15/12/2008 - ATB08)	0,860				
261				ATB (da. 1/16. 16/12/2010 - ATB10)	0,530				
262				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	0,300				
363				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - ALK04)	6,830				
364				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - ALK03)	6,210				
365	10			ICF NS Lib 75% j. 01/01/2012 ICFNS	5,650				
366				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	20,940				
367				SIMPAR (da. 1/6. 01/07/2008 - SIM08)	14,960				
368				SIMPAR (da. 1/7. 01/07/2010 - SIM10)	10,720				
369				SIMPAR (da. 1/8. 02/07/2012 - SIM12)	8,090				
370				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	8,300				
371				CIL (da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	5,410				
372				CIL (da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	6,580				
373				CIL (da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	3,800				
374				ATL (da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	0,780				
375				ATL (da. 2/17. 26/11/2012 - ATL12)	0,370				
376				PGH (da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,490				
377				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,170				
378				SMG (da. 1 / 2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGDA4)	13,430				B
379				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	1,430				
380				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	1,430				
381				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	1,190				
382				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,540				
383				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,240				
384				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,700				
385				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,640				
386				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,300				
387				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	3,410				
388				SOTUVER (da. 10/31. 16/07/2012 - STV12)	2,580				
389				SOTUVER (da. 1/7. 18/07/2013 - STV13)	0,970				
390				SOTUMAG (da. 1/3. 05/07/2010 - MGR10)	0,640				
391				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	1,830				
392				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,370				
393				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,410				
394				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,130				
395				ATTIJARI LEASING Action Rompue - TJLR	6,920				
396				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	3,140				
397				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	1,800				
398				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	1,440				
399				SOTRAPIL (da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	1,310				
400				SOTRAPIL (da. 1/25. 30/12/2008 - SPIL8)	0,510				
401				SOTRAPIL (da. 1/20. 02/07/2012 - SPL12)	0,530				
402				SOTRAPIL (da. 1/33. 01/07/2013 - SPL13)	0,310				B

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
403				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,680				
404				SOMOCER (da. 1/10. 21/07/2008 - SOMC8)	0,430				
405				SOMOCER (da. 1/20. 20/07/2009 - SOMC9)	0,200				
406				SOMOCER (da. 1/10. 26/12/2011 - SOM11)	0,370				
407				SOMOCER (da. 1/45. 21/12/2012 - SOM12)	0,080	0,030	0,030		
408				SOMOCER (da. 2/35. 23/12/2013 - SOM13)	0,190	0,180	0,180		
409				GIF FILTER SA (da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)	0,810				
410				GIF FILTER SA (da. 1/11. 16/02/2009 - GIF09)	0,660				
411				GIF FILTER SA (da. 1/4. 20/07/2011 - GIF11)	1,390				
412				GIF FILTER SA (da. 1/5. 10/12/2012 - GIF12)	0,900				
413				GIF FILTER SA (da. 27/1000. 08/07/2013 - GIF13)	0,120				
414				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,740				
415				ASSAD (da. 1/4. 15/06/2009 - ASS09)	3,060				
416				ASSAD (da. 1/10. 02/06/2010 - ASS10)	1,080				
417				ASSAD (da. 1/22. 20/06/2011 - ASS11)	0,450				
418				ASSAD (da. 1/23. 01/08/2012 - ASS12)	0,400				
419				SITS (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,360				
420				SOKNA (da. 1/5. 02/07/2012 - SOK12)	1,760	0,100	0,100		
421				ADWYA (da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	1,240				
422				ADWYA (da. 1/5. 09/08/2012 - ADW12)	1,900				
423				TPR (da. 1/1149. 20/06/2008 - TPR08)	0,580				
424				TPR (da. 1/8. 20/05/2009 - TPR09)	0,840				
425				TPR (da. 1/36. 25/05/2010 - TPR10)	0,180				
426				TPR (da. 5/37. 15/06/2011 - TPR11)	0,720	0,590	0,590		
427				TPR (da. 1/21. 25/06/2012 - TPR12)	0,230				
428				TPR (da. 1/44. 25/06/2013 - TPR13)	0,100				
429				SOPAT (da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,180				B
430				SOPAT (da. 1/10. 14/02/2013 - SOP13)	0,310				S
431				ARTES (da. 1/4. 23/07/2012 - ART12)	2,380				S
432				ARTES (da. 1/5. 04/03/2013 - ART13)	1,500	0,100	0,100		
433				Carthage Cement (da. 1/52. 20/12/2010 - CCI0)	0,060	0,010	0,010		
434				New Body Line (da. 1/45. 16/12/2013 - NBL13)	0,140				B

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

HORS -COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
435	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	9,000				
436	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	10,140	9,700	9,700		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPO N	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
DROITS D'ATTRIBUTION									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				5.420				
33	1/4	01-01-86			3.250				
41	1/11	01-10-91			1.080				
45	1/20	15-02-94			0.570				
49	1/30	02-05-95			0.370				
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	0.900				
132	2/5				0.900				
138	1/10	29-07-05			0.900				
141	1/10	19-08-05			0.900				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1.290				

MARCHE HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
TRANSACTIONS REALISEES									
Sté Industrielle Oléicole Sfaxienne - SIOS-ZITEX	10	30.000	20-12-2013	32.000	32.000	60	MAC SA	31-03-2014	14-03-2014
Sté Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage - AL KHOUTAF	5	9.500	21-02-2014	9.500	9.500	28	MAC SA	31-03-2014	14-03-2014
Sté Agro Technologies - AGROTECH	100	73.360	28-02-2014	73.360	73.360	151	TSI	31-03-2014	14-03-2014
Sté DORCAS NUTRITION	10	15.670	07-03-2014	15.670	15.670	3 200	TSI	31-03-2014	14-03-2014
Comptoir National Tunisien - CNT	5	22.000	07-03-2014	22.000	25.120	58	TVAL / CGF	31-03-2014	14-03-2014
TRANSACTIONS PROGRAMMEES									
OFFRES AVEC CONTREPARTIE									
Banque Tunisienne de Solidarité - BTS	10	9.000	24-01-2014	10.000		50	SOFIGES	31-03-2014	21-03-2014

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON «SOTIPAPIER»

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE SOTIPAPIER AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 04/11/2013, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société SOTIPAPIER au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis des 23 950 000 actions constituant le capital actuel de nominal un dinar chacune.

I- PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale : Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton – SOTIPAPIER-
Siege social : 13, Rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 1981

Capital social: 23 950 000 DT, divisé en **23 950 000 actions** ordinaires de valeur nominale un (1) DT entièrement libérées.

Objet social : La société a pour objet la création, l'exploitation et la gestion d'une unité de fabrication de papier et de papier cartonné pour l'emballage ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières, financières, commerciales ou industrielles se rattachant directement ou indirectement à l'objet susceptible à son développement.

Législation particulière applicable : La société est éligible aux avantages fiscaux prévus par les articles 37 et 38 du code d'incitations aux investissements au titre de son activité de traitement et de transformation de papier recyclé (gamme du papier Test Liner et Cannelure fabriqués à partir de fibres recyclées), notamment la déduction des bénéfices provenant de ces activités de l'assiette de l'IS sans que l'impôt ne soit inférieur à 10% du bénéfice global soumis à l'impôt compte non tenu de la déduction. Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 45 du code de l'IRPP et de l'IS, la société est soumise à l'IS au taux de 30% au titre de ses bénéfices provenant de la gamme du produit Kraft. De même, la société est soumise à l'IS au taux de 30% au titre des bénéfices provenant de la vente d'énergie et du service de transport.

II-PRESENTATION DE L'OFFRE :

I- Décision ayant autorisé l'opération

L'Assemblée Générale Extraordinaire de SOTIPAPIER, tenue le 20/08/2013, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société SOTIPAPIER au marché principal de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une cession de la part de ses actionnaires actuels de **9 580 000 actions** d'une valeur nominale de 1 dinar chacune.

L'introduction en Bourse se fera par la **diffusion dans le public de 33,74%** du capital social au moyen:

-D'une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **1 580 000 actions**, représentant 19,55% de l'Offre au public et 6,60% du capital social de la société, centralisée auprès de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis ;

-D'un **Placement Global de 6 500 000 actions**, représentant 80,45% de l'Offre au Public et 27,14% du capital social de la société, centralisé auprès de l'intermédiaire en Bourse, **Tunisie Valeurs**.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les **6 mois** qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Au cours de la période de l'Offre au Public, **1 500 000 actions** SOTIPAPIER représentant 6,26% du capital social de la société feront l'objet d'un **Placement Privé** réalisé par **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse. Ce placement sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF et le Placement Global.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement privé s'engagent à **ne céder aucun titre** en Bourse pendant **les 9 premiers mois** suivant la date de première cotation en Bourse, puis, à l'issue de cette période et pendant les 3 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Global et inversement.

Etant signalé qu'un pacte entre les principaux actionnaires de la société SOTIPAPIER (Abdelkader Hamrouni ou «le Fondateur», HAN TN, HAN LUX et Value Consulting ou «les Investisseurs») a été établi en date du 22/11/2013 pour une durée de 3 ans au terme de laquelle le pacte sera renouvelable par tacite reconduction d'année en année, à défaut de dénonciation par l'une des parties, dans la limite de 20 ans. Les principales dispositions du pacte sont les suivantes :

- Engagement de non cession: En cas d'introduction en bourse de la Société, le Fondateur et les Investisseurs s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs Actions dans le public, sauf autorisation du CMF, pendant une période de vingt quatre mois à compter de la date d'introduction en bourse.

- Droit préférentiel d'acquisition: les Parties se consentent mutuellement un droit préférentiel d'acquisition dans l'hypothèse où elles entendraient procéder à une Cession d'Actions. Le Droit Préférentiel d'Acquisition ne pourra s'exercer que sur l'intégralité des Actions, objet de la Cession d'Actions. Toute Cession d'Actions envisagée par une Partie au profit d'un Tiers ne pourra être réalisée que si le Fondateur ou les Investisseurs ont été préalablement invités à exercer leur Droit Préférentiel d'Acquisition.

- Sortie des Investisseurs ou du Fondateur: En cas d'offre d'achat faite par un Tiers, les Investisseurs s'engagent à faire bénéficier le Fondateur d'un droit de retrait proportionnel de façon à ce que le Fondateur ne puisse, sauf s'il le souhaite, rester Actionnaire de la Société après la vente de la totalité des Actions détenues par les Investisseurs. Ce droit s'exercerait proportionnellement sur toute offre d'achat que recevraient les Investisseurs pour une partie du capital de la Société.

2- Période de validité de l'offre

Du **04 au 11 mars 2014 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2013.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente Offre au Public, le prix de l'action de la société SOTIPAPIER, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé à **5,000 dinars** aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions de la société SOTIPAPIER, dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achat pour les investisseurs désirant acquérir des actions SOTIPAPIER dans le cadre du Placement Global s'effectue auprès de l'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, au comptant au moment de dépôt de l'ordre d'achat.

Le règlement des ordres d'achat pour les investisseurs désirant acquérir des actions SOTIPAPIER dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès de l'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, au comptant au moment de dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achats d'actions de la société SOTIPAPIER exprimées dans le cadre de la présente **Offre à Prix Ferme**.

L'intermédiaire en Bourse, **Tunisie Valeurs** est seul habilité à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions SOTIPAPIER exprimés dans le cadre du **Placement Global**.

Pour le **Placement Privé**, **Tunisie Valeurs** est le seul intermédiaire en bourse habilité à recueillir sans frais les ordres d'achat des actions SOTIPAPIER.

6- Mode de placement, de répartition des titres et modalités de satisfaction des ordres

6-1- Offre à Prix Ferme :

Les **1 580 000 actions** à céder offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en deux (02) catégories :

- **Catégorie A: 580 000 actions** offertes représentant 7,18% de l'offre au Public et 36,7% de l'OPF, réservées aux **personnes physiques et/ou morales** tunisiennes et/ou étrangères et **institutionnels** tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **600 actions** et au maximum **6 000 actions** ;

- **Catégorie B: 1 000 000 actions** offertes représentant 12,38% de l'offre au Public et 63,3% de l'OPF, réservées aux **Personnes physiques et/ou morales** tunisiennes et/ou étrangères et **institutionnels** tunisiens et/ou étrangers sollicitant au minimum **6 001 actions** et au maximum **119 750 actions** pour les non institutionnels et **1 000 000 actions** pour les institutionnels.

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de la catégorie A et B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui donnent des ordres d'achat dans le cadre de l'une de ces catégories ne peuvent pas donner des ordres d'achat dans le cadre du Placement Global ou du Placement Privé.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et données par écrit aux intermédiaires en Bourse.

Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les **personnes physiques majeures tunisiennes**: le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,

- Pour les **personnes physiques mineures tunisiennes**: le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,

- Pour les **personnes morales tunisiennes** : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,

- Pour les **OPCVM**: La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire, ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu.

- Pour les **institutionnels autres qu'OPCVM**: la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les Sociétés d'Investissement à Capital Fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les Sociétés d'Investissement à Capital Risque par SICAR.

- Pour les **étrangers**: le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne **peut être inférieur à 600 actions ni supérieur à 0,5%** du capital pour les **non institutionnels** (soit **119 750 actions**) et à 5% du capital social (soit **1 197 500 actions**) pour les **institutionnels** tels que définis par l'article 39 alinéa3 du Règlement Général de la Bourse.

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre d'achat doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date d'acquisition.

Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé ;

- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples reproduits chez un même intermédiaire, seul l'ordre d'achat portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Mode de répartition des actions et de satisfaction des ordres d'achat

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera, pour les **catégories A et B, au prorata** sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte/quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital à l'issue de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté à l'autre catégorie.

6-2- Placement Global :

Dans le cadre du Placement Global, **6 500 000 actions** SOTIPAPIER représentant 80,45% de l'Offre au public et 27,14% du capital social seront offertes à des **investisseurs** désirant acquérir pour un montant **minimum de 250 000 DT**.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- **119 750 actions** pour les **non institutionnels** (soit au plus 0,5% du capital) ;

- **1 197 500 actions** pour les **institutionnels** (soit au plus 5% du capital).

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Toute violation de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Les investisseurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis B de l'OPF.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,

- Sans fractionnement,

- Après information préalable du CMF,

- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON «SOTIPAPIER»

7- Transmission des ordres et centralisation :

7-1- Offre à Prix Ferme

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT l'état des ordres d'achat et les supports informatiques correspondants (CD) au plus tard le **jeudi 13 mars 2014 à 17h00**. Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

7-2- Placement Global

A l'issue de l'opération de placement, Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle établi par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs et comporter son cachet.

7-3- Placement Privé

A l'issue de l'opération de placement, Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du placement au CMF et à la BVMT. Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs et comporter son cachet.

8- Ouverture des plis et dépouillement :

8-1- Offre à Prix Ferme

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués, le **vendredi 14 mars 2014**, sous plis fermés par la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse introducteur et en présence du commissaire du Gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

8-2 - Placement Global :

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

8-3 - Placement Privé

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'OPF et du Placement Global) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

9- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Global et du Placement Privé, le résultat de l'Offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre d'actions attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat sont frappés.

10- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué, en date du 17/12/2013, aux actions de la société SOTIPAPIER le code ISIN TN0007630015.

Le registre des actionnaires sera tenu par la STICODEVAM.

11- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

12- Contrat de liquidité

Les actionnaires de SOTIPAPIER, la société HAN TN, la société Value Consulting et Monsieur Abdelkader Hamrouni, ont mis en place un contrat de liquidité pour une période de **12 mois** à partir de la date de la première cotation du titre SOTIPAPIER en Bourse et ce par :

- La somme de **4.000.000 DT** répartie comme suit :

- 1.400.000 DT pour la société HAN TN (35%) ;
- 1.400.000 DT pour la société Value Consulting (35%);
- 1.200.000 DT pour Monsieur Abdelkader Hamrouni (30%).

- Un total de **400.000 Titres** réparti comme suit :

- 140.000 Titres pour la société HAN TN (35%) ;
- 140.000 DT pour la société Value Consulting (35%);
- 120.000 DT pour Monsieur Abdelkader Hamrouni (30%).

Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs.

13- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société SOTIPAPIER s'engagent, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à l'intermédiaire en Bourse Tunisie Valeurs.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme, de Placement Global et d'Admission aux négociations sur le Marché Principal de la Cote de la Bourse visé par le CMF sous le numéro 14-0853 en date du 17 février 2014 est mis à la disposition du public sans frais au siège de la SOTIPAPIER, auprès de Tunisie Valeurs, Intermédiaire en bourse chargé de l'opération, auprès de tous les intermédiaires en bourse, ainsi que sur les sites internet du CMF: www.cmf.org.tn et de la Bourse www.bvmt.com.tn.

ADMISSION DE LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING «TGH»

Admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse

Lors de sa réunion du 28 novembre 2013, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse des 90 004 156 actions constituant le capital actuel de la société TGH, ainsi que des 17 995 844 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total 108 000 000 actions de nominal un dinar chacune.

Diffusion des titres offerts

L'Offre au public porte sur 17 995 844 actions, soit 16,66% du capital social après augmentation.

Intermédiaires introducteurs : MAC SA et Arab Financial Consultants «AFC».

Evaluateur : Cabinet M.S. Louzir.

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DE LA SOCIETE MANUFACTURE DE SACHETS ET FILETS «MSF»

Admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse

Lors de sa réunion du 17 décembre 2013, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse des 7 100 000 actions constituant le capital actuel de la société MSF, ainsi que des 2 672 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total 9 772 000 actions de nominal un dinar chacune.

Diffusion des titres offerts

L'Offre au public porte sur 2 672 000 actions, soit 27,34% du capital social après augmentation.

Intermédiaire introducteur : MAXULA BOURSE

Evaluateur : MAXULA BOURSE

Listing Sponsor : Banque d'Affaires de Tunisie

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DE LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE «MIP»

Admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse

Lors de sa réunion du 25 février 2014, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse des 3 250 000 actions constituant le capital actuel de la société MIP, ainsi que des 1 148 937 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total 4 398 937 actions de nominal un dinar chacune.

Diffusion des titres offerts

L'Offre au public porte sur 1 531 916 actions, soit 34,83% du capital social après augmentation.

Intermédiaire introducteur : MENA CAPITAL PARTNERS

Evaluateur : MENA CAPITAL PARTNERS

Listing Sponsor : MAC SA

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

LA SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS « SO.T.E.TEL »

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public ce qui suit:

1. La société dispose au 31/01/2014 d'un carnet de commandes de 27,4 MDT tenant compte de la réalisation d'un chiffre d'affaires au mois de Janvier dépassant 3 MDT et elle s'est fixée un objectif de réaliser un chiffre d'affaires de 22 MDT au 1^{er} semestre par le maintien du rythme d'activité du 4^{ème} trimestre 2013 qui a dégagé un résultat des activités ordinaires bénéficiaire de 1,6 MDT.

2. La SOTETEL a procédé à la signature d'un accord de partenariat avec l'équipementier italien de faisceaux hertziens « SIAE » ayant des références internationales dans l'activité des réseaux mobiles.

3. La SOTETEL a engagé des négociations assez avancées de partenariat avec la Société Tunisienne d'Informatique pour l'Ingénierie « ST2i », bien introduite sur les marchés africains.

4. Concernant l'activité Export, la SOTETEL a intensifié les actions de prospection et de participation aux appels d'offres en Algérie, Libye, Tchad et Cameroun et elle a de fortes chances pour remporter ces appels d'offres.

5. La SOTETEL informera ses actionnaires et le public des suites positives de ces appels d'offres.

La SOTETEL dispose d'un patrimoine immobilier comptabilisé avec sa valeur historique qui peut générer des plus values importantes et qu'au niveau de son passif, il y a une absence totale d'endettement.

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA -SOPAT SA-

La société Gallus porte à la connaissance des actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba "SOPAT" et du public, que le Fonds ABRAAJ CAPITAL - SGAM AL KANTARA, détenant 49% du capital de Gallus S.A, propriétaire de 65,429% du capital de la SOPAT, a cédé sa participation au niveau de la société GALLUS au profit des sociétés du Groupe Belkhiria et des frères LAHMAR dans les proportions suivantes :

Acquéreur	Nombre d'actions acquises	En % du capital de la société GALLUS
Société MEDIGRAIN	4 990 272	26.72727%
Société MCSR	4 158 510	22.27246%
Société ACN	10	0.00005%
Société GSS	10	0.00005%
Société TRANSFOOD	10	0.00005%
Société UNAGRO	10	0.00005%
M.Kamel BELKHIRIA	7	0.00004%
M.Rached LAHMAR	3	0.00002%
M.Fethi LAHMAR	1	0.00001%
M.Imed LAHMAR	1	0.00001%
Total	9 148 834	49.00%

La cession s'est effectuée pour un montant global de 11 000 002.402DT pour 9 148 834 actions.

Des négociations en vue de concrétiser une cession de parts conférant le contrôle de la société aux sociétés du Groupe la rose blanche (Belkhiria) de la part des frères Lahmar sont à un stade très avancé et devraient aboutir à très brève échéance.

La société Gallus ne manquera pas d'informer le public de l'issue de ces négociations en temps opportun.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

ADMISSION ET INTRODUCTION D'EMPRUNTS AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE

Les emprunts « ATL 2013-2 » et « Emprunt Subordonné TL 2013-2 » ont été admis à la cote de la Bourse le 25/02/2014 et ils seront négociables en Bourse à partir du 03/03/2014.
Les principales caractéristiques des emprunts précités sont exposées dans le tableau ci-après:

Libellés de l'emprunt	Emetteur	Inter. chargé	Code ISIN	Mnémonique	Libellé	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Mode d'Amortissement	Nombre d'obligations	Montant Souscrit en MD	Date de jouissance	1ère Échéance	Dernière Échéance
ATL 2013-2 Fixe	Arab Tunisian Lease	AFC	TN0004700522	AT32F	ATL I120 7,2% P7-2	7,2	7 dont 2 franchises	100	AP	260 000	26,000	15/11/2013	15/11/2014	15/11/2020
ATL 2013-2 Variable	Arab Tunisian Lease	AFC	TN0004700530	AT32V	ATL I120 T+1,9%P7-2	TMM+1,9	7 dont 2 franchises	100	AP	100 000	10,000	15/11/2013	15/11/2014	15/11/2020
Emprunt Subordonné TL 2013-2 Fixe CAT/A	Tunisie Leasing	Tunisie Valeurs	TN0002101715	T32AF	TLS A0219 7.35%AP5	7,35	5	100	AP	58 300	5,830	05/02/2014	05/02/2015	05/02/2019
Emprunt Subordonné TL 2013-2 Variable CAT/A	Tunisie Leasing	Tunisie Valeurs	TN0002101723	T32AV	TLSA0219T+2.35%AP5	TMM+2,35	5	100	AP	30 000	3,000	05/02/2014	05/02/2015	05/02/2019
Emprunt Subordonné TL 2013-2 Fixe CAT/B	Tunisie Leasing	Tunisie Valeurs	TN0002101731	T32BF	TLS B0221 7.6%P7-2	7,6	7 dont 2 franchises	100	AP	111 700	11,170	05/02/2014	05/02/2015	05/02/2021

NB : Les modalités pratiques relatives à la cotation et au calcul des coupons courus des emprunts obligataires sont publiées sur le site internet de la Bourse sous la rubrique avis et décisions de la Bourse.

DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE TOURISME

Par courrier reçu à la Bourse le 19 Février 2014, M. Abdelmajid EL CADHI qui détenait directement 173 073 actions et droits de vote représentant 12,36% du capital de la Société Al Jazira de Transport et de Tourisme, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 29 janvier 2014, les seuils de 10% et 5% du capital de la société et ce, suite à l'enregistrement en Bourse de la cession de la totalité de sa participation (opération entre ascendant et descendants).

DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ADWYA

Madame Molka El MATERI, qui détenait directement 689 838 actions et droits de vote représentant 5,23% du capital de la société ADWYA, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 19 février 2014, le seuil de 5% du capital suite à la cession en bourse de 687 838 actions et droits de vote, représentant 5,21% du capital de la société.
Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 21 février 2014 par MAC SA, intermédiaire en bourse.

DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ADWYA

M. Taher El MATERI, qui détenait directement 3 890 626 actions et droits de vote représentant 29,47% du capital de la société ADWYA, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 18 février 2014, le seuil de 33,3% du capital suite à l'acquisition en bourse de 624 396 actions et droits de vote, représentant 4,73% du capital de la société.
M. Taher El MATERI a déclaré comme objectifs pour les douze prochains mois :
- qu'il envisage de poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote,
- qu'il n'a pas d'autres intentions.
Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 21 février 2014 par MAC SA, intermédiaire en bourse.

DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE TUNISAIR

GIMBAL HOLDING COMPANY SPC, de nationalité bahreïnienne, qui détenait 5 493 976 actions et droits de vote, représentant 5,173% du capital de la société TUNISAIR, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 25 Février 2014, le seuil de 5 % du capital suite à la cession en Bourse de 600 000 actions et droits de vote, représentant 0,565% du capital de ladite société.
GIMBAL HOLDING COMPANY SPC a déclaré comme objectifs visés pour les douze prochains mois de:
- Poursuivre la cession des actions et droits de vote lui appartenant,
- Qu'il n'a pas d'autres intentions.
Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par FINA Corp, Intermédiaire en Bourse, le 03 Mars 2014.

SUSPENSION DE LA COTATION DU TITRE « SOPAT »

A la demande du Conseil du Marché Financier, la cotation du titre « SOPAT » est suspendue à partir du mercredi 12 mars 2014 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOPAT

Les frères LAHMAR, qui détenaient indirectement, à travers la société Gallus Holding Finance, 8 501 710 actions et droits de vote représentant 65,429% du capital de la Société de Production Agricole de Teboulba (SOPAT), ont déclaré avoir franchi indirectement à la baisse, le 04 mars 2014, les seuils de 50%, 33,3% , 20%, 10% et 5% du capital de la SOPAT suite à l'enregistrement en bourse de la cession de l'ensemble des actions et droits de vote leur appartenant dans le capital de la société Gallus Holding Finance.
Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 07 mars 2014 par MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse.

DECLARATION DE FRANCHISEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOPAT

Le Groupe Kamel BELKHIRIA a déclaré avoir franchi indirectement à la hausse, le 04 mars 2014, les seuils de 5%, 10%, 20%, 33,3% et 50% du capital de la Société de Production Agricole de Teboulba (SOPAT) suite à l'enregistrement en bourse de l'acquisition de 51% des actions et droits de vote composant le capital de la société Gallus Holding Finance.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. - SICAF » S.A.

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la SPDIT SICAF que l'Assemblée Générale Ordinaire est reportée pour le vendredi 18 avril 2014 à 10h à l'IACE.
L'Assemblée Générale Ordinaire statuera sur la proposition d'un dividende de 0,550 dinar par action.

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - SFBT -

Le Conseil d'Administration de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT-, réuni le 4 mars 2014, a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale extraordinaire une augmentation de capital de 10.000.000 de dinars, par incorporation de réserves, faisant passer le capital de 80 à 90.000.000 de dinars et ce, par l'émission de 10.000.000 d'actions nouvelles gratuites à raison d'une action nouvelle pour huit actions anciennes.
Le conseil proposera à cette assemblée que le droit de jouissance des actions nouvelles gratuites soit fixé au 1er janvier 2013.

TUNINVEST SICAR

Le Conseil d'Administration de la société Tuninvest Sicar réuni le Jeudi 06 Mars 2014 a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de un (1) dinar par action.
Le Conseil d'Administration a également pris acte d'une récente position de l'Administration Fiscale pouvant avoir un impact favorable sur le dénouement du dossier de contrôle fiscal qui demeure à cette date en phase contentieuse.

COMMUNIQUE DE LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT

Le Conseil d'Administration de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, réuni le mercredi 12 mars 2014, a examiné le rapport d'activité et les états financiers provisoires pour l'exercice 2013. Ces états financiers, sous réserve de leur certification en cours par les commissaires aux comptes, font apparaître un provisionnement complémentaire de 35,6 Millions de Dinars, lié à l'application de la circulaire 2013-21 du 30 Décembre 2013 qui prévoit des décotes de garantie sur les actifs de la classe 4 ayant une ancienneté supérieure à 3 ans, selon les quotités suivantes :
- 40% pour les actifs d'une ancienneté comprise entre 3 et 5 ans ;
- 70% pour les actifs d'une ancienneté de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs d'une ancienneté supérieure ou égale à 8 ans.
Le niveau de fonds propres consommé par l'application des mesures de ladite circulaire sera entièrement reconstitué par l'affectation du résultat de l'année 2013 et n'aura donc pas d'impact significatif sur le ratio de solvabilité de la banque qui se maintiendra au-delà du seuil réglementaire de 9% exigé en 2013. De même, cette provision additionnelle n'impactera pas de manière significative l'évolution du résultat distribuable entre les années 2012 et 2013.